



APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

www.safer-bretagne.fr

Commune principale : ACIGNE
« Le Champ Martin »
Surface totale : 12 a 50 ca

Parcelle de terre agricole en vente : D- 615[351]
Classification d'urbanisme: A et/ou N

Suivi par : Gaël LUCAS
glucas@safer-bretagne.fr
02 23 48 28 34

Commune principale : BALAZE
« La Heurairie » avec extension
sur les communes de SAINT-
M'HERVE et VITRE

Surface totale en vente:
4 ha 62 a 48 ca

Surface totale en location dans le
cadre de l'intermédiation
locative : 49 ha 40 a 00 ca

Transmission globale d'exploitation

Parcelles de terre agricole en vente :

Commune de BALAZE(35) – ZV- 95[72](J)- 95[72](K) - ZS-
84[40]- 119[87] Total surface en vente : 4 ha 62 a 48 ca

Parcelles de terre agricole en location dans le cadre de l'intermédiation locative :

- Commune de BALAZE(35) - Surface sur la commune : 10 ha
48 a 71 ca - ZO- 58[30](AJ)- 58[30](AK)- 58[30](BJ)- 58[30](BK)-
68[56]- 71[56](J)- 71[56](K)- 74[69]

- Commune de BALAZE(35) - Surface sur la commune : 19 ha
58 a 39 ca - ZV- 73[29](A)- 73[29](B) - ZS- 35- 39- 47-
88[73](B)- 88[73](AJ)- 88[73](AK)- 139[86] - ZV- 39- 97[41]

- Commune de SAINT-M'HERVE(35) - Surface sur la
commune : 9 ha 56 a 22 ca -YT-4-5-6-7 - YT-1-2-3-42

- Commune de VITRE(35) - Surface sur la commune : 7 ha 70
a 68 ca - DH- 441[34] - DH- 437[32] - DH- 439[33] - DH- 176[46]

- Commune de BALAZE(35) - Surface sur la commune : 2 ha
06 a 00 ca - ZS- 37

Total surface en location : 49 ha 40 a 00 ca

Classification d'urbanisme: A et/ou N

Suivi par : Gaël LUCAS
glucas@safer-bretagne.fr
02 23 48 28 34

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature à la SAFER BRETAGNE Ille et Vilaine - Maison de l'Agriculture - Technopole Atalante-Champeaux 35042 RENNES CEDEX - E-mail : service35@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats